

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

## RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CL202

présenté par

Mme Guittet, M. Premat, Mme Gourjade, M. Assaf, Mme Chabanne, M. Pellois, M. Bardy,  
M. Capet, M. Pouzol, M. Said, Mme Gueugneau et M. Philippe Baumel

-----

#### ARTICLE 2

À l'alinéa 11, substituer aux mots : « au deuxième alinéa », les mots : « aux a) et b) » .

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Le nouvelle article L. 711-5 renvoie par erreur au deuxième alinéa de l'article L. 711-4 qui est en fait la phrase introduisant les motifs d'exclusion, au lieu de renvoyer directement à ces motifs. Il est proposé de renvoyer précisément aux deux cas prévus aux a) et b) de l'article L. 711-4 : motif d'exclusion et cas de fraude.